

Concours d'écriture

pour les élèves
du collège Maubuisson

Ecris un texte sur deux copies-doubles
(2000 mots maximum) sur le thème
« LE JOUR OÙ TOUT A BASCULÉ » !

Envoyez vos textes
avant
le 31 mars 2026 !



Règlement
du
concours

Bessancollr!

◆ RÈGLEMENT du CONCOURS ◆

Article 1 :

La Médiathèque Marguerite Duras et le Service culturel de Bessancourt organisent un concours d'écriture destiné aux élèves du collège Maubuisson pour l'année 2026. Présidé par l'écrivain **Jean-Philippe Blondel**, il sera clos le **31 mars 2026**.

Article 2 :

Les participants au concours devront rédiger un texte sur le thème « **Le jour où tout a basculé** » et qui ne comportera pas plus de **2 000 mots** (soit deux copies doubles au maximum). Chaque participant ne pourra proposer qu'un seul texte.

Article 3 :

Les informations suivantes devront apparaître dans l'entête du texte :
tes **nom et prénom**, ta **date de naissance**,
ta **classe** et le **titre de ton texte**.

Ton texte devra être déposé au **C.D.I. de Maubuisson** ou à envoyer à l'adresse mail suivante :

concours.nouvelles@ville-bessancourt.fr



◆ **1^{er} prix** : Chèque culture d'une valeur de 150€

◆ **2^e prix** : Chèque culture d'une valeur de 100€

◆ **3^e prix** : Chèque culture d'une valeur de 60€

◆ **Du 4^e au 10^e prix** : Chèque culture d'une valeur de 20€

Article 4 :

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte, de vol ou de dégradation du texte proposé.

Article 5 :

Toute suspicion d'utilisation de l'Intelligence Artificielle pour l'écriture d'un texte impliquera la disqualification immédiate du candidat.

Article 6 :

Les 10 meilleurs textes sélectionnés par le jury seront primés et bénéficieront d'une publication en recueil. Les dix premiers lauréats recevront un chèque culture propre à leur place dans le classement.

Article 7 :

Une **autorisation parentale** concernant la diffusion des textes et le droit à l'image des participants sera transmise par les organisateurs **aux 10 lauréats lorsqu'ils seront sélectionnés**. Elle **devra être signée par leurs parents ou tuteurs légaux et remise à la médiathèque de Bessancourt ou au CDI de Maubuisson**.

Cette autorisation est obligatoire : si l'un des lauréats ne la rend pas signée auprès des organisateurs, il sera disqualifié.

Article 8 :

L'annonce du classement des lauréats se fera lors de la remise des prix le vendredi 5 juin 2026 à la Médiathèque Marguerite Duras de Bessancourt et sera disponible sur le site internet de la ville dès la semaine suivant la remise des prix aux lauréats.

**Besoin d'informations ?
Vous avez des questions ?**

Contactez Mme Durand au CDI
ou la Médiathèque de Bessancourt
au 01.30.40.44.61

Horaires de la Médiathèque :

Mardi : 15h - 18h
Mercredi : 9h30 - 12h30 / 15h - 18h
Vendredi : 15h - 19h
Samedi : 9h30 - 18h

**À vos plumes !
(et bon courage !)**



Bessancourt!